



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Communiqué officiel publié à l'issue de la 5582<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, dans la salle du Conseil de sécurité,  
au Siège, à New York, le 8 décembre 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 8 décembre 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5582<sup>e</sup> séance avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par le général de division Rafael José Barni, commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues avec le général de division Barni et les représentants des pays fournisseurs de contingents. »

